

COMMUNIQUE ADCAM

Convenons des règles du jeu !

De nombreux Directeurs se sont émus la semaine dernière en découvrant le contenu d'un objectif de part variable. Ce dernier porte sur l'absentéisme et concerne une vingtaine de caisses.

Deux exigences sont fixées par la Caisse Nationale sur l'exercice 2016 : la réalisation d'un plan d'actions et la diminution de l'absentéisme.

Nul ne remet en cause la pertinence d'agir pour réduire l'absentéisme à travers un plan d'actions ad hoc. En revanche, escompter des résultats quasi immédiats (7 mois), paraît peu raisonnable.

Chacun sait que l'absentéisme relève de multiples facteurs. Il faut en analyser les causes, réexaminer les conditions de travail, impliquer le management et les représentants du personnel, s'intéresser au déroulement des carrières, développer la communication interne, etc... Une orientation qui ne peut porter ses fruits que dans la durée.

Sans doute, s'agit-il d'un malentendu. Nous aimerions qu'il soit levé.

Au-delà, c'est l'économie générale du référentiel de performance de l'Assurance Maladie qui est aujourd'hui interpellée. Le contexte du réseau est en profonde mutation avec le renforcement du rôle de coordination de la gestion du risque, la spécialisation en cours des organismes sur des blocs d'activités, la délégation de missions nationales ou d'activités nationales. Avec à la clé, une plus forte imbrication des décisions qui interpelle, in fine, sur le degré de la responsabilité de chaque acteur.

Autre dimension, évoquée plus haut, celle de la temporalité. A plusieurs reprises, l'ADCAM a plaidé auprès de la Caisse Nationale en faveur d'indicateurs pluriannuels. Une inflexion utile pour mesurer la performance dans le temps et gommer certains effets ciseaux, en particulier dans le champ de la gestion du risque.

Ce sujet est très sensible pour tous les Directeurs du réseau. Il justifie un nouveau moment de concertation entre l'ADCAM et la Caisse Nationale. Une demande de rendez-vous sera prochainement effectuée auprès du Directeur Général.

Le cadrage tendanciellement renforcé des modalités de gestion des organismes peut également susciter des interrogations. Là encore, il ne s'agit pas de discuter de la légitimité de la Caisse Nationale à déterminer des priorités et à veiller à leur bonne application.

On peut quand même s'interroger lorsque cette "bienveillance" se traduit par une demande d'accord préalable auprès de la Caisse Nationale pour des dépenses à partir de 5000 euros !

C'est le cas depuis le 1^{er} mai 2016 pour toute signature de bail de locaux "à usage de bureaux, d'accueil, d'annexes administratives, d'entrepôt, d'archives et d'emplacements de stationnement"¹. Cette évolution suscite des interrogations.

Elle constitue une inflexion de la démarche incitative engagée autour de sept postes budgétaires d'économies fléchés par la Caisse Nationale. Démarche, qui offre la possibilité pour chaque Directeur de se comparer aux autres caisses du réseau et de trouver par lui-même de nouveaux leviers d'économies.

C'est d'autant plus étonnant que la réduction attendue des dépenses de fonctionnement de 15 % sur la présente COG sera atteinte. Que le niveau de performance du réseau sur les quatre axes de la convention d'objectif et de gestion est en constante amélioration. Que les Directeurs ont tous joué le jeu pour finaliser des schémas régionaux de mutualisation, sujet source de forte crispation.

On veut bien acter que les autorités de tutelle exercent une forte pression sur la Caisse Nationale. Cela ne doit pas conduire, nous semble-t-il, à privilégier une logique de court terme et à atténuer le niveau d'implication des cadres dirigeants. C'est tout le moins une des convictions de notre association !

Jean-Claude Barbot
Président de l'ADCAM

¹ Lettre réseau LR-DDO-61/2016 avec application au 1er mai 2016.